

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNI-GLOBAL - ALTERNATIVE EQUITIES COMPASS WORLD classe SA-USD (LU1355124196)

un compartiment de UNI-GLOBAL

Lemanik Asset Management S.A. est la Société de Gestion (la « Société de Gestion ») de la SICAV.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le compartiment permet aux investisseurs d'accéder aux marchés mondiaux d'actions sur la base de critères qualitatifs appliqués aux actions tels que la Valeur, la Dynamique (Momentum), la Taille et la Qualité. Le compartiment vise à minimiser le risque de marché par une stratégie combinée « long short ».

Politique d'investissement

Le compartiment investit principalement dans des actions ou autres instruments de participation (parts de coopératives, certificats de participation et de partage des bénéfices, titres négociables, etc.) sans restriction géographique ni de devise.

Le compartiment applique une stratégie « long short » et achète, directement ou par le biais de swaps sur actions, des actions ou autres instruments de participation au capital dont il estime qu'ils présentent un compromis risque/rendement favorable selon les caractéristiques de style. Il établit des positions courtes par des swaps sur des actions jugées moins favorables au vu de ces mêmes critères ainsi que par des

marchés à terme sur indices.

Le compartiment peut détenir des produits dérivés afin de couvrir le risque de change et/ou dans un but d'optimisation de la gestion des investissements.

Le portefeuille est géré de manière discrétionnaire sans indice de référence.

La classe d'actions est exprimée en USD.

L'investisseur a le droit d'obtenir le rachat de ses actions sur demande. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable complet au Luxembourg et chaque jour ouvrable complet à la Bourse de New York. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur d'obtenir le rachat de ses actions peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 années.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe SA-USD sont classées dans la catégorie 3, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la classe d'actions est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- Risque lié aux actions: risque que les investissements se déprécient en raison de l'évolution des marchés boursiers.
- Risque de dérivé: les instruments financiers dérivés peuvent s'apprécier et se déprécier à un taux plus élevé que les actions et les instruments de dette.

Les pertes peuvent être supérieures à l'investissement initial. Ce risque est minimisé par la détention d'une sélection variée de placements non dérivés.

- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements, voire mettre en question le droit de propriété des actifs du compartiment. Les systèmes de liquidation et de livraison dans ces marchés sont parfois moins bien organisés et peuvent entraîner certains risques complémentaires (risque de retard ou d'annulation de la liquidation de transactions, des pertes pour le compartiment dues au défaut de la contrepartie). Certains marchés émergents dans lesquels le compartiment pourra investir peuvent être de taille relativement réduite. Il en résulte le risque que les investissements du compartiment dans ces marchés deviennent difficiles à acheter ou à vendre à un prix jugé adéquat.
- Habituellement, les actions des petites sociétés affichent des volumes de transactions moins élevés et des variations de prix plus grandes que celles de plus grandes sociétés.
- L'investisseur devra également prendre en considération d'autres facteurs de risque liés à sa situation personnelle et circonstances particulières actuelles et futures.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus de la SICAV disponible au siège social du SICAV et sur le site internet www.unigestion.com.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,17%
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	10 % par an de tout rendement généré par le compartiment au-delà de 2%

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans la SICAV. Généralement, l'investisseur ne paie aucun frais d'entrée. Ces frais sont uniquement appliqués pour la distribution. Dans tous les cas, aucun frais de sortie n'est appliqué.

L'investisseur pourra obtenir auprès de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Le montant des frais courants indiqué ici correspond à une estimation car cette classe d'actions existe depuis moins d'une année entière et que les données disponibles sont donc insuffisantes. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

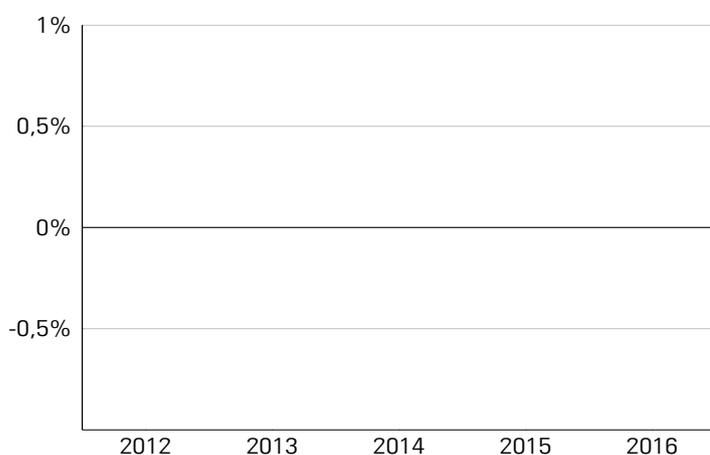
Le chiffre des frais courants exclut :

- la commission de performance
- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Aucune commission de performance n'a été encore facturée à cette classe d'actions. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge de la société" du prospectus de la SICAV, qui est disponible au siège social de cette dernière ainsi que sur www.unigestion.com.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performances sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



Aucune performance n'a été calculée pour cette classe d'actions, car celle-ci existe depuis moins d'une année civile.

Le compartiment a été lancé le 10 mai 2016.

La classe d'actions a été lancée le 10 mai 2016.

Informations pratiques

Dépositaire

JP Morgan Bank Luxembourg S.A.

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur la SICAV, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions du compartiment peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège de la SICAV ou sur www.unigestion.com.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel de la SICAV sont disponibles en anglais. La SICAV pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Responsabilité

La responsabilité de Lemanik Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité

La SICAV est soumise à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Politique de rémunération

Un exemplaire papier de la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont

les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible gratuitement sur demande. Une description détaillée de cette politique est également disponible à l'adresse www.lemanikgroup.com/management-company-service_substance_governance.cfm.

Informations spécifiques

Le compartiment UNI-GLOBAL - ALTERNATIVE EQUITIES COMPASS WORLD peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès du siège de la SICAV.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de UNI-GLOBAL qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble de la SICAV.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus de la SICAV.